ᑲᑎᕕᑦ ᐊᕙᑎᓕᕆᔨᒌᑦ ᐊᔪᕐᒋᐊᕐᑏᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 166E RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

DATES : 2 et 3 décembre 2020

LIEU : Par vidéoconférence

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)
Michael Barrett
Mary Pilurtuut, vice-présidente

Nommés par le gouvernement du Canada
Alexandre-Guy Côté
Caroline Girard
Mélanie Laflèche

Nommées par le gouvernement du Québec
Vanessa Chalifour
Paule Halley, présidente
— Vacant —

Secrétaire exécutif
Benjamin Patenaude

Analyste en environnement
Nancy Dea

Analyste des politiques
Annie Lamalice

EST ABSENT :
Tunu Napartuk, nommé par l'ARK

INVITÉS :
Julie Veillette, Direction des politiques climatiques, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
Marc Croteau, Administrateur provincial du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ)
Dominique Lavoie, directrice de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers, MELCC
David McGovern, Administrateur fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ
Benoit Dubreuil, directeur régional, Bureau régional du Québec, Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)
Terrence Hubbard, vice-président, Secteur des opérations, AEIC
Jennifer Saxe, directrice générale, Direction des opérations régionales, AEIC
Laurie Beaupré, coordonnatrice environnementale, Service de l'environnement, de la faune et de la recherche, Société Makivik
Gregor Gilbert, directeur, Service de l'environnement, de la faune et de la recherche, Société Makivik
Maude Durand, chef d'équipe, Bureau de la stratégie législative et réglementaire, MELCC
Ian Courtemanche, directeur, Bureau de la stratégie législative et réglementaire, MELCC
Marie-Christine Briand, directrice, Bureau de la mise en œuvre de la modernisation, MELCC
Maud Ablain, Bureau de la stratégie législative et réglementaire, MELCC
Stéphanie Tremblay-Boudreault, Centre de contrôle environnemental du Québec, MELCC
Véronique St-Onge, directrice, Éco-conseil Symbios
Daniel Gendron, Direction régionale pour Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec de l'analyse et de l'expertise, MELCC
Yan Turgeon, Direction générale de l'analyse et de l'expertise, MELCC
Michel Chaussé, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise, MELCC

OBSERVATEURS :
Véronique Gilbert, directrice adjointe, Territoire et environnement, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK
Claude Desrochers, spécialiste en environnement, ARK
Aglae Boucher-Telmose, spécialiste en environnement, ARK
Lindsay Richardson, coordonnatrice de projets, Environnement et consultation communautaire, Atmacinta Inc.
Gordon Dominique, conseiller, Nation naskapie de Kawawachikamach (NNK)
Graeme Morin, analyste en environnement, Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ)
Cameron McLean, coordonnateur de l'environnement, gouvernement de la Nation crie (GNC)
Flora Weistche, coordonnatrice en matière d'environnement, GNC

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 166e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h, le 2 décembre 2020. La présidente ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 166e réunion se déroule selon l'ordre du jour présenté en annexe.

2. Adoption des procès-verbaux des 164e et 165e réunions

Les membres passent en revue leurs commentaires sur les procès-verbaux des 164e et 165e réunions. Les deux procès-verbaux sont adoptés après modifications.

3. Administration

a) Budget

Les membres sont informés que la demande de financement pour le budget de fonctionnement pour l'exercice 2021-2022 est en cours de révision par la firme responsable de la comptabilité du CCEK. Les membres discutent ensuite du rapport des dépenses pour la période allant de septembre à octobre 2020 ainsi que de diverses options concernant les services de comptabilité.

<u>Action</u>

- **Finaliser la demande de financement et la transmettre à l'Administrateur provincial.**

b) Secrétariat

Les membres examinent un document décrivant les objectifs et la structure des séances de travail de mi-trimestre du CCEK. Il est également question des procédures de gestion des dossiers à l'interne et des méthodes de partage de documents.

c) Membres

Les membres accueillent Mme Caroline Girard en tant que membre nommée par le gouvernement du Canada en remplacement de Mme Megan Williams. Ils soulignent le dévouement de Mme Williams et sa contribution aux travaux du CCEK. Les membres sont également informés que le gouvernement du Québec nommera sous peu un membre pour remplacer Mme Sylvie Létourneau.

d) Dossiers actifs depuis la 165e réunion

Les membres examinent le tableau présentant l'état d'avancement des dossiers du CCEK depuis la dernière réunion.

e) Archives

Une option d'archivage des dossiers du CCEK est présentée. Étant donné le volume de travail qu'il reste à faire et les restrictions actuelles concernant les déplacements en raison de la pandémie de COVID-19, il est décidé de reporter le projet à une date ultérieure.

f) Site Web

Une mise à jour sur la refonte du site Web du CCEK est présentée.

g) Plan d'action 2020-2025

Les membres examinent les réalisations qui sont attendues suivant son plan d'action 2020-2025 du CCEK.

4. Rencontre avec la Société Makivik

Les membres rencontrent M. Gregor Gilbert et Mme Laurie Beaupré du Service de l'environnement, de la faune et de la recherche de la Société Makivik afin de discuter de la demande de l'organisme d'avoir un observateur permanent aux réunions trimestrielles du CCEK. La rencontre débute par une présentation du CCEK, de son mandat et de ses secteurs d'activité. Il y a ensuite une discussion concernant la demande de la Société Makivik. M. Gilbert explique que la capacité de la Société Makivik à gérer des dossiers environnementaux s'est accrue ces dernières années et que l'organisme siège au Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage ainsi qu'à la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions. La Société Makivik a présenté une demande similaire à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) et au Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-Nord) afin d'accroître sa participation au sein d'organismes qui ont une incidence sur les droits des Inuits du Nunavik. La rencontre se termine par une discussion concernant les dossiers sur lesquels collaborent actuellement le CCEK et la Société Makivik.

Après la rencontre, les membres du CCEK discutent de la demande de la Société Makivik et de la réponse à lui apporter.

<u>Actions</u>

- **Répondre à la demande de la Société Makivik. Inviter la Société Makivik à assister aux points à l'ordre du jour de sa 167e réunion qui revêtent pour elle un intérêt particulier.**
- **Inviter la NNK à assister aux points à l'ordre du jour de sa 167e réunion qui revêtent pour elle un intérêt particulier.**

5. Rencontre avec les administrateurs

Les membres rencontrent d'abord M. Marc Croteau, Administrateur provincial du chapitre 23 de la CBJNQ, qui est accompagné de Mme Dominique Lavoie du MELCC. La rencontre débute par une discussion sur la modernisation du régime d'autorisation environnementale dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement et la participation du CCEK au processus d'élaboration du Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) et du Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS). Les membres soulignent le fait que, dans l'ensemble, leurs commentaires n'ont pas été pris en considération et expriment leurs préoccupations concernant l'application de ces règlements au Nunavik. M. Croteau explique l'évolution de ce dossier et que de nombreux commentaires ont été reçus de diverses parties. Il souligne que le gouvernement du Québec a l'intention d'examiner d'autres règlements dans les mois à venir et demeure ouvert à la contribution du CCEK. Il est ensuite question de la gestion des matières résiduelles au Nunavik, des enjeux liés au financement des initiatives de gestion des matières résiduelles, du Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik, de la modernisation du système de consigne et de collecte sélective ainsi que de la relation de

la région avec RECYC-QUÉBEC. En ce qui concerne ce dernier sujet, M. Croteau convient d'examiner des solutions possibles pour améliorer les communications avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La rencontre porte ensuite sur le projet de nettoyage de la ligne de stations radars Mid-Canada, la situation actuelle avec la direction régionale du MELCC et le mémoire concernant le projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions qu'il a présenté à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec le 23 septembre 2020.

Par la suite, les membres et M. Croteau accueillent M. David McGovern, Administrateur fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ, qui est accompagné de M. Benoit Dubreuil et de Mme Jennifer Saxe de l'AEIC. Le CCEK remercie les administrateurs pour le traitement rapide de sa dernière demande de financement pour son budget de fonctionnement annuel. Il est ensuite question des défis auxquels sont confrontées les communautés du Nunavik en ce qui concerne les initiatives de gestion des matières résiduelles et leur exclusion des programmes de financement fédéraux liés à l'environnement. La discussion porte ensuite sur la demande de la Société Makivik d'avoir un observateur permanent aux réunions trimestrielles du CCEK et du recours judiciaire de la NNK. En ce qui concerne ce dernier sujet, les membres sont informés qu'une audience est prévue pour la fin de 2021 ou le début de 2022. La date exacte n'est pas encore confirmée.

Après le départ de M. Croteau, le Comité présente à M. McGovern les activités du groupe de travail sur l'application de la Loi sur l'évaluation d'impact fédérale au Nunavik qui est composé de représentants du CCEK, de la NNK et de la Société Makivik. À ce sujet, M. McGovern explique que l'AEIC a mis sur pied un réseau national avec des groupes autochtones afin d'assurer l'harmonisation de la Loi sur l'évaluation d'impact avec les processus d'évaluation et d'autorisation prévus dans leurs traités respectifs. En ce qui concerne la multiplication des processus d'évaluation environnementale au Nunavik, M. McGovern est conscient des problèmes qui peuvent survenir. C'est une situation que l'AEIC essaie d'éviter le plus possible. Enfin, il est question des sites identifiés au Nunavik qui relèvent du Programme des sites contaminés du Nord du gouvernement fédéral. Les membres reconnaissent les efforts de collaboration des ministères fédéraux dans ce dossier.

Au terme de la rencontre, les membres discutent des sujets abordés avec les administrateurs et décident des actions appropriées à effectuer.

<u>Actions</u>

- **Transmettre une copie du projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik 2021-2027 à l'Administrateur provincial.**
- **Organiser une rencontre avec M. Jacob Martin-Malus du MELCC pour discuter de la position du CCEK concernant le projet de loi n° 46.**
- **Faire une veille des projets législatifs et règlementaires à venir au MELCC.**

6. Évaluations environnementales au Nunavik

a) Impacts sociaux

L'analyste des politiques présente une mise à jour de la deuxième phase de l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux dans les processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik. Le plan détaillé du rapport final est également présenté et discuté.

b) Projet de réseau de câbles à fibres optiques sous-marins de l'est de l'Arctique

Les membres sont informés que Pêches et Océans Canada s'apprête à consulter des entités régionales concernant le projet de réseau de câbles à fibres optiques sous-marins de l'est de l'Arctique. Le projet consiste à installer des câbles à fibres optiques sur le fond marin dans les régions de la Grande Rivière et de la baie d'Hudson afin d'améliorer l'accès à Internet dans l'ensemble du Nunavik.

7. Législation provinciale et fédérale en matière de protection de l'environnement

a) Présentation sur la modernisation du régime d'autorisation environnementale québécois

Mme Maude Durand, du Bureau de la stratégie législative et réglementaire du MELCC, fait une présentation sur l'adoption et la mise en œuvre du REAFIE et du RAMHHS dans les processus d'autorisation environnementale prévus dans la Loi sur la qualité de l'environnement. Elle est accompagnée de M. Ian Courtemanche, de Mme Marie-Christine Briand, de Mme Maud Ablain et de Mme Stéphanie Tremblay-Boudreault du MELCC. Mme Durand explique que le REAFIE vise à simplifier les autorisations environnementales sur le plan administratif en regroupant tous les aspects réglementaires du processus en un seul règlement. Mme Durand décrit les principales parties du REAFIE et passe en revue les commentaires du CCEK formulés lors de sa participation au processus des tables de cocréation du REAFIE.

Par la suite, Mme Stéphanie Tremblay-Boudreault présente le rôle et les activités du Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) du MELCC. Elle explique que le CCEQ vise à informer et à orienter la clientèle du ministère de manière à ce qu'elle respecte ses obligations lorsqu'elle opère en vertu de déclarations de conformité. Pour ce faire, le MELCC prévoit inclure sur son site Web une section consacrée aux nouveaux règlements associés au REAFIE d'ici le début de l'année 2021. Chaque année, le CCEQ effectue des inspections et des suivis, donne suite aux plaintes et s'assure de la conformité environnementale de la part des promoteurs. Sont ensuite décrites les mesures d'application en place et les sanctions pénales en cas de non-conformité. La présentation se termine par une description de la façon dont le CCEQ entend assurer l'application des nouveaux règlements associés au REAFIE.

Après la présentation, les membres et les représentants du MELCC discutent de l'application des nouveaux règlements au Nunavik.

<u>Actions</u>

- **Remercier les présentateurs pour leur participation à la réunion et contacter le CCEQ pour demander des informations plus précises quant aux programmes d'inspection et de suivi environnemental au Nunavik.**

b) Loi sur l'évaluation d'impact fédérale

L'analyste des politiques présente un résumé de la dernière réunion du groupe de travail sur l'application de la Loi sur l'évaluation d'impact fédérale au Nunavik qui a eu lieu le 16 octobre 2020 par vidéoconférence. La réunion portait sur les différents processus d'évaluation d'impact applicables au Nunavik, les défis associés à leur mise en œuvre et à leur interaction avec la Loi sur l'évaluation d'impact. Le groupe de travail entend soumettre un projet de rapport aux intervenants régionaux afin d'obtenir leurs commentaires lors d'un atelier

prévu pour le printemps 2021. Les membres sont également informés que la prochaine réunion du groupe de travail devrait avoir lieu le 8 décembre 2020.

c) Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques

L'analyste des politiques présente un résumé de la réunion tenue avec le MELCC le 30 novembre 2020 lors de laquelle il a présenté les résultats de l'analyse des deux premières années de mise en œuvre du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques. Les membres sont informés que, depuis la mise en œuvre du Règlement, les promoteurs sont encouragés à prendre des mesures pour minimiser les impacts négatifs que leurs projets pourraient avoir sur de tels écosystèmes et que l'imposition d'une compensation financière a permis de réduire les superficies atteintes. Toutefois, le Règlement s'applique seulement au sud du 49e parallèle. Les membres sont informés que, si des entités régionales expriment le désir de mettre sur pied un régime de compensation adapté au Nunavik et s'arrimant au Titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement, le MELCC est disposé à fournir de l'assistance.

8. Activités minières

a) Site minier Asbestos Hill

L'analyste en environnement présente un résumé de la réunion du sous-comité sur les plans de fermeture de la mine Raglan qui a eu lieu le 27 octobre 2020. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) y a présenté un résumé de son étude de caractérisation du site minier Asbestos Hill réalisée en 2019 et de la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés effectuée en février 2020.

b) Loi sur les mines

Le 9 octobre 2020, le CCEK a contacté Mme Renée Garon du MERN pour demander si une consultation concernant des modifications devant être apportées à la Loi sur les mines était prévue, puisque les membres avaient participé à une préconsultation à ce sujet en octobre 2019. Mme Garon a répondu le 13 octobre 2020 qu'aucune consultation concernant la Loi sur les mines n'était prévue pour le moment, mais que le CCEK sera tenu informé des dates dès qu'elles auront été fixées.

c) Consultation concernant le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques

Le 28 octobre 2020, le CCEK a reçu une lettre de Mme Nathalie Camden, sous-ministre associée aux Mines au MERN, en réponse à sa lettre concernant le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025. Mme Camden remercie le CCEK d'avoir participé à la consultation et mentionne que, pour des raisons législatives, tous les commentaires ne pourront pas être pris en considération dans la loi modifiée. Elle explique que le MERN est en train de mettre sur pied un comité consultatif et de mise en œuvre pour les intervenants autochtones et conclut sa lettre en mentionnant que le CCEK serait contacté pour contribuer à la mise en œuvre du Plan suivant l'annonce du ministre.

9. Gestion des matières dangereuses et résiduelles

a) Projet de loi nº 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective

Le 29 octobre 2020, le CCEK a présenté un avis sur le projet de loi nº 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec. Dans son avis, le CCEK a abordé les sujets suivants : l'utilisation de certains termes et de certaines définitions, les observations des membres concernant l'article 53.30, l'application difficile de la loi modifiée à l'extérieur des limites municipales, le développement d'une économie circulaire, la situation actuelle des contenants de boissons consignés au Nunavik et la nécessité de consulter les entités régionales lors du développement d'infrastructures pour la gestion des matières résiduelles.

D'autre part, le CCEK a informé le 10 novembre 2020 M. Martin Létourneau, directeur de la Direction des matières résiduelles du MELCC, de sa participation à l'examen du projet de loi nº 65 et lui a fait part de son intérêt à participer aux groupes de travail du MELCC portant sur la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective. Le 16 novembre 2020, le CCEK a reçu une invitation à participer au groupe de travail sur la modernisation du système de collecte sélective.

Action

- **Transmettre une liste de sujets concernant le Nunavik aux organisateurs du groupe de travail.**

b) Présentation sur le Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik 2021-2027

Mme Véronique St-Onge, directrice de Éco-conseil Symbios, fait une présentation sur le plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik 2021-2027. Mme St-Onge résume les travaux qui ont été réalisés depuis 2019 pour mettre le plan à jour et le processus législatif menant à son adoption. Les objectifs du plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik 2021-2027 comprennent 20 mesures. Mme St-Onge les décrit et présente la stratégie de l'ARK pour les réaliser et y contribuer. Elle explique que chacun des 14 villages nordiques du Nunavik dispose de règlements régissant le traitement des matières résiduelles, décrit les catégories de matières résiduelles qui y sont traitées et donne un aperçu des projets pilotes de gestion des matières résiduelles qui sont en cours d'élaboration. Le Nunavik génère approximativement 15 000 tonnes de déchets annuellement et la presque totalité aboutit dans les lieux d'enfouissement. Mme St-Onge aborde également les défis et les enjeux concernant la mise en œuvre du Plan, dont le manque de ressources financières, l'adaptation de certaines mesures de traitement au contexte nordique, l'augmentation des taxes municipales, les ressources humaines et les coûts de transport.

c) Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik

L'analyste en environnement présente un résumé de la dernière réunion du groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles qui a eu lieu le 3 novembre 2020. Au cours de cette réunion, il a été question du projet de loi nº 65, de la situation actuelle du programme de la responsabilité élargie des producteurs, des mises à jour sur les projets de gestion des matières résiduelles de l'ARK, de l'enquête du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes et du renouvellement du programme de collecte et de recyclage des pneus hors d'usage.

Action

- **Dresser une liste des coordonnées des membres du groupe de travail, des ministères impliqués et des personnes responsables des divers dossiers environnementaux.**

d) Programme des sites contaminés du Nord du gouvernement fédéral

L'analyste en environnement présente une mise à jour sur la remise en état des sites situés au Nunavik dans le cadre du Programme des sites contaminés du Nord du gouvernement fédéral.

e) Discussion sur le projet de nettoyage de la ligne de stations radars Mid-Canada avec le MELCC

Les membres rencontrent M. Daniel Gendron, de la direction régionale pour Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec du MELCC, pour discuter du projet de nettoyage de la ligne de stations radars Mid-Canada. M. Gendron est accompagné de M. Yan Turgeon et de M. Michel Chaussé du MELCC. Des représentants de l'ARK, du GNC, du CCEBJ et de la NNK sont également présents. M. Gendron explique qu'il y a 45 sites au Québec, dont 38 ont été caractérisés sur une période de deux ans. Les sites situés près de Schefferville et de Kuujjuaraapik sont exclus du projet actuel puisqu'ils ont déjà été remis en état. M. Gendron résume ensuite une analyse des coûts et le plan de travail pour réaliser la troisième phase du projet et décrit les étapes à venir. Un résumé des travaux réalisés par l'ARK, en collaboration avec les communautés naskapie et cries lors des deux premières phases du projet de nettoyage, est présenté. M. Gendron explique que le MELCC serait intéressé à consulter les communautés situées à proximité des sites. La rencontre se termine par une discussion sur la façon de procéder à une telle consultation.

Action

- **Faire un suivi de la rencontre avec les représentants de la direction régionale du MELCC.**

f) Projet de transformation des déchets en énergie, Société du Plan Nord

L'analyste en environnement présente un résumé d'une réunion avec des représentants de la Société du Plan Nord, de l'ARK et du village nordique de Kuujjuaq concernant le projet de transformation des déchets en énergie. À l'heure actuelle, l'étude de faisabilité du volet concernant l'incinérateur communautaire a été réalisée, alors que l'analyse des coûts et la recherche de sources de financement sont en cours.

g) Lettre d'ECCC sur son engagement à l'égard des propositions fédérales concernant la pollution plastique et les déchets de plastique

Les membres examinent un projet de lettre concernant les commentaires du CCEK à l'égard des propositions du gouvernement fédéral concernant la gestion de la pollution plastique et des déchets de plastique. Ils sont informés qu'un webinaire pour les organismes autochtones est prévu le 11 décembre 2020.

Actions

- **Transmettre les commentaires du CCEK.**
- **Participer au webinaire prévu le 11 décembre et présenter un résumé à la prochaine réunion.**

h) Stratégie de valorisation de la matière organique du gouvernement du Québec

L'analyste en environnement présente un résumé de la nouvelle Stratégie de valorisation de la matière organique du gouvernement du Québec. Elle rappelle qu'environ 50% des matières résiduelles éliminées au Nunavik sont des matières organiques. Le Nunavik n'est pas admissible à bon nombre de programmes de financement dans le cadre de la Stratégie, car les lieux d'enfouissement en milieu nordique sont exclus du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles qui établit un régime de compensation à l'intention des municipalités pour les coûts de leur système de collecte des matières résiduelles. Par conséquent, une approche complémentaire dans le cadre de la Stratégie sera mise en œuvre afin de recommander des mesures et un soutien financier spécifiques, ce qui aidera les communautés isolées à mieux gérer leurs matières résiduelles en fonction de leurs réalités. À ce sujet, une réunion a eu lieu le 18 novembre 2020 avec des représentants du CCEK, de l'ARK, de RECYC-QUÉBEC et du MELCC afin d'examiner les possibilités de mettre en œuvre la Stratégie au Nunavik. Il est souligné que RECYC-QUÉBEC et le MELCC devraient consulter l'ARK et d'autres entités régionales afin d'en assurer la mise en œuvre efficace et adéquate dans la région.

Les membres discutent des programmes et stratégies liés à la gestion des matières résiduelles qui sont maintenant gérées par RECYC-QUÉBEC et se demandent si cet organisme est bien informé des particularités du contexte régional.

Action

- **Inviter RECYC-QUÉBEC à assister à la prochaine réunion.**

10. Changements climatiques

a) Mise à jour sur le projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification

Les membres sont informés que le projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification a été adopté le 22 octobre 2020 et est entré en vigueur le 1er novembre 2020. Le MELCC est responsable de la réalisation des initiatives du gouvernement du Québec en matière de changements climatiques. Maintenant que le projet de loi n° 44 a été adopté, le MELCC peut procéder à la réalisation de ces initiatives.

b) Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec

L'analyste des politiques présente un résumé du Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec, de ses objectifs et de son application au Nunavik.

Action

- **Inviter un représentant du MELCC à faire une présentation à la prochaine réunion.**

11. Divers

a) Chronique verte dans le magazine *Taqralik*

Il est décidé que les prochains articles de la chronique verte dans le magazine *Taqralik* porteront sur le site minier Asbestos Hill, le Plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027 et le nouveau site Web du CCEK.

b) Aperçu de la qualité de l'eau potable au Nunavik

Le secrétaire exécutif présente la synthèse complète qu'il a réalisé des résultats d'analyse d'eau potable pour les 14 communautés du Nunavik.

Action

- **Obtenir de plus amples renseignements sur l'échantillonnage, l'inspection des usines d'eau potable et le nettoyage des réservoirs d'eau.**

c) Séminaire de restitution annuel de l'OHMI-Nunavik/Tukisik

L'analyste des politiques présente un résumé du séminaire de restitution annuel de l'Observatoire Hommes-Milieux International du Nunavik qui a eu lieu le 18 novembre 2020 par vidéoconférence. Le séminaire comprenait des présentations de projets de recherche et une table ronde. Les présentations portaient notamment sur la sécurité alimentaire, des études sur le paysage, les dynamiques végétales, les réseaux hydrographiques, les contaminants de l'environnement et la sécurité en matière d'avalanches. La table ronde a porté sur des questions concernant l'accès à l'information, les plus récents projets de recherche réalisés par ArcticNet et la future autorité régionale de la recherche au Nunavik.

12. Dates et lieu de la prochaine réunion

Il est décidé que la 167e réunion aura lieu les 17 et 18 mars 2021 par vidéoconférence.

Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
Le 16 juin 2021

<u>Ordre du jour de la 166e réunion</u>

1. **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

2. **Adoption des procès-verbaux des 164e et 165e réunions**

3. **Administration**

   a) Budget
   b) Secrétariat
   c) Membres
   d) Dossiers actifs depuis la 165e réunion
   e) Archives
   f) Site Web
   g) Plan d'action 2020-2025

4. **Rencontre avec la Société Makivik**

5. **Rencontre avec les administrateurs**

6. **Évaluations environnementales au Nunavik**

   a) Impacts sociaux
   b) Projet de réseau de câbles à fibres optiques sous-marins de l'est de l'Arctique

7. **Législation provinciale et fédérale en matière de protection de l'environnement**

   a) Présentation sur la modernisation du régime d'autorisation environnementale québécois
   b) Loi sur l'évaluation d'impact fédérale
   c) Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques

8. **Activités minières**

   a) Site minier Asbestos Hill
   b) Loi sur les mines
   c) Consultation concernant le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques

9. Gestion des matières dangereuses et résiduelles

a) Projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective
b) Présentation sur le Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik 2021-2027
c) Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik
d) Programme des sites contaminés du Nord du gouvernement fédéral
e) Discussion sur le projet de nettoyage de la Ligne de stations radars Mid-Canada avec le MELCC
f) Projet de transformation des déchets en énergie, Société du Plan Nord
g) Lettre d'ECCC sur son engagement à l'égard des propositions fédérales concernant la pollution plastique et les déchets de plastique
h) Stratégie de valorisation de la matière organique du gouvernement du Québec

10. Changements climatiques

a) Mise à jour sur le projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification
b) Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec

11. Divers

a) Chronique verte dans le magazine *Taqralik*
b) Aperçu de la qualité de l'eau potable au Nunavik
c) Séminaire de restitution annuelle de l'OHMI-Nunavik/Tukisik

12. Dates et lieu de la prochaine réunion